Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :
formav.co/explorer

LICENCE

MENTION PSYCHOLOGIE

ÉVALUATION C4 : SE POSITIONNER VIS-À-VIS D'UN CHAMP PROFESSIONNEL

SESSION 2026

Durée : 2 heures

SPÉCIALITÉ / UNITÉ	COEFF
MENTION PSYCHOLOGIE	3 (INDICATIF)

Moyens de calculs et matériel autorisés :

L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé.

Aucun document ou matériel autorisé en dehors de ceux fournis avec le sujet.

Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

Ce sujet comporte 10 pages numérotées de 1/10 à 10/10.

Les documents réponses en fin de sujet sont à rendre avec la copie.

DOSSIER SUJET

MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE ET CONSIGNES GÉNÉRALES : SERVICE UNIVERSITAIRE D'INFORMATION, D'ORIENTATION ET D'ACCOMPAGNEMENT, SITE DE VALMONT

Vous êtes étudiant ou étudiante en troisième année de licence mention Psychologie. Le service universitaire d'information, d'orientation et d'accompagnement de Valmont vous accueille pour une journée de découverte des métiers liés à la psychologie. À partir du dossier fourni, vous devez analyser plusieurs voies professionnelles, examiner une situation d'accueil et construire une première démarche de positionnement professionnel.

Le dossier décrit un cas pédagogique fictif. Il ne constitue pas un avis clinique. Les données présentées sont anonymisées et ne permettent aucune identification de personne. Répondez de façon structurée en vous appuyant sur les documents techniques DT 1 à DT 3. Complétez les documents réponses DR 1 et DR 2.

Les points attribués à chaque question sont indiqués entre parenthèses. La qualité de l'argumentation, la prise en compte des limites de votre niveau de formation et le respect des principes éthiques sont évalués.

PARTIE 1 : Repérer les champs professionnels et les parcours d'accès (6 points)

Connaissance des champs d'exercice et mise en relation avec les acquis de la licence

À l'aide du DT 1, vous examinez trois fonctions professionnelles présentées lors de la journée de découverte. Distinguez les missions, les contextes d'exercice et les conditions d'accès. La licence de psychologie constitue une étape de formation et ne confère pas, à elle seule, le titre de psychologue.

Repères sur trois fonctions liées au champ de la psychologie

Fonction	Missions principales	Cadre ou public	Parcours ou condition d'accès indiqués
Psychologue en service de santé	Évaluation psychologique, entretiens, accompagnement et travail en équipe	Établissement de santé, publics variés	Master de psychologie et conditions réglementaires d'usage du titre
Psychologue du travail	Analyse des situations de travail, prévention et accompagnement des parcours	Entreprise, organisme public ou cabinet	Master de psychologie avec formation adaptée au champ d'exercice
Assistant ou assistante de recherche en psychologie	Contribution au recueil et au traitement de données, préparation de supports de recherche	Université ou organisme de recherche	Recrutement selon le poste ; niveau et compétences précisés dans l'offre

Données de cadrage fournies dans le DT 1.

1.1 (2 points) Pour deux des trois fonctions du tableau, présentez une mission caractéristique et un contexte d'exercice. Expliquez en quoi un acquis de la licence de psychologie peut être mobilisé dans chacune de ces fonctions.

1.2 (2 points) Comparez les parcours d'accès aux fonctions de psychologue en service de santé et d'assistant ou assistante de recherche. Indiquez une information qu'il faudrait vérifier auprès de l'établissement ou dans une offre de poste avant de choisir une voie.

1.3 (2 points) Complétez le DR 1 en associant chaque fonction à ses missions, à un acquis mobilisable et à une limite de votre niveau actuel de formation. Justifiez en quelques lignes votre choix de domaine d'exploration prioritaire.

PARTIE 2 : Analyser une situation d'accueil et ses enjeux professionnels (7 points)

Lecture de données, limites d'interprétation et repérage des responsabilités

Le service universitaire a recueilli des données anonymisées sur les demandes reçues pendant quatre semaines. Ces nombres sont des données descriptives du service et ne représentent pas une population générale. Pour calculer une proportion, utilisez la formule : $p = \frac{n}{N} \times 100$, où n désigne l'effectif de la catégorie et N l'effectif total.

Une personne de 19 ans, désignée par le code « P-17 », demande un rendez-vous et indique se sentir dépassée par ses études. Vous êtes étudiant ou étudiante en observation, sans fonction de prise en charge clinique. Les éléments de conduite à tenir figurent au DT 3.

Demandes reçues par le service pendant quatre semaines

Catégorie de demande	Effectif	Part des demandes
Information sur les études et les parcours	42	
Orientation vers un service ou un professionnel	28	
Demande d'écoute ou de soutien	20	
Autres demandes	10	
Total	100	100 %

Tableau de données anonymisées fourni pour l'épreuve.

2.1 (2 points) Calculez la part de chaque catégorie dans l'ensemble des 100 demandes. Complétez les résultats dans le DR 1 et vérifiez que leur somme est cohérente avec le total. Présentez au moins un calcul détaillé.

2.2 (1,5 point) Formulez deux constats descriptifs à partir des résultats. Pour chacun, indiquez explicitement une limite d'interprétation. Vous ne devez pas attribuer ces données à l'ensemble des étudiants ni établir de diagnostic à partir de ces seuls effectifs.

2.3 (1,5 point) Pour la situation de P-17, indiquez les deux premières actions adaptées à votre rôle d'observation. Précisez une action que vous ne devez pas entreprendre seul ou seule et le motif de cette limite.

2.4 (2 points) À partir du DT 3, relevez deux précautions relatives à la confidentialité et au traitement des informations. Expliquez comment transmettre une demande à la personne responsable sans recueillir ni diffuser davantage d'informations personnelles que nécessaire.

PARTIE 3 : Construire son positionnement et un plan d'action (7 points)

Présentation de son identité, travail en équipe, autonomie et autoévaluation

Vous souhaitez explorer prioritairement le champ de la psychologie du travail, tout en vérifiant si les missions de recherche en psychologie vous correspondent également. Vous disposez de huit semaines pour engager des démarches compatibles avec votre statut d'étudiant ou d'étudiante de licence. Les ressources et contraintes disponibles sont précisées dans le DT 2. Complétez le DR 2.

Ressources et contraintes pour le plan d'action

Élément	Donnée disponible
Durée de la période d'exploration	8 semaines
Temps personnel mobilisable	3 heures par semaine au maximum
Ressources accessibles	Service d'orientation universitaire, conférences métiers, offres de stage publiées, enseignant référent
Contrainte	Aucune intervention clinique autonome et aucun accès aux dossiers de personnes accompagnées
Trace attendue à la fin	Bilan de deux démarches, compétences mobilisées, questions restant à vérifier et prochaine étape

Données de situation fournies dans le DT 2.

3.1 (2 points) Rédigez une présentation professionnelle de 80 à 120 mots destinée à un enseignant référent. Présentez votre niveau de formation, deux compétences ou acquis de licence, votre intérêt pour le champ de la psychologie du travail et une question que vous souhaitez approfondir. Distinguez clairement vos acquis actuels des compétences que vous reste à développer.

3.2 (2 points) Élaborez dans le DR 2 un plan d'action comportant au moins trois étapes réparties sur les huit semaines. Pour chaque étape, indiquez une action réalisable, la ressource ou la personne à solliciter, une échéance et une trace permettant d'en vérifier la réalisation.

3.3 (1,5 point) Décrivez une situation où vous pourriez travailler en équipe ou en réseau dans le cadre de ce plan. Précisez votre contribution, la personne à laquelle vous rendriez compte et la limite à respecter au regard de votre statut d'étudiant ou d'étudiante.

3.4 (1,5 point) Proposez deux critères d'autoévaluation de votre démarche et une adaptation possible si une première action n'aboutit pas. Indiquez également une précaution visant à limiter les déplacements ou les échanges de données inutiles pendant votre exploration.

DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES

Documents ressources nécessaires à la résolution du sujet

DT 1 : CHAMPS PROFESSIONNELS ET REPÈRES DE PARCOURS

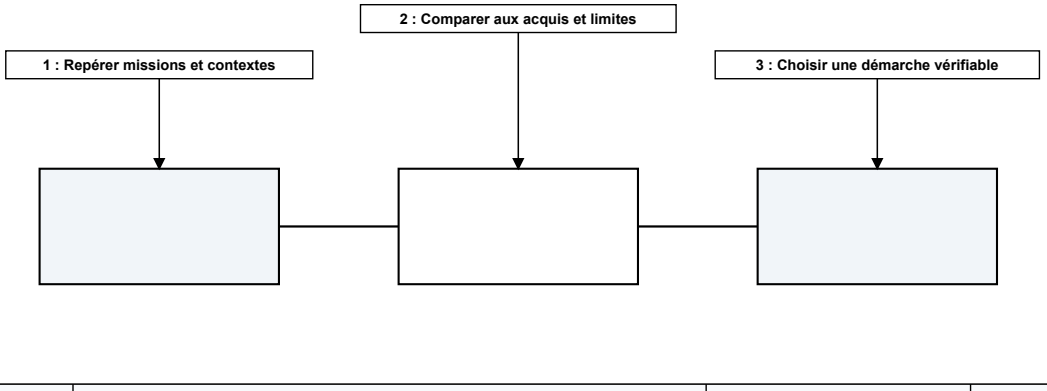
Les fonctions présentées ci-dessous sont des repères destinés à comparer des missions et des contextes. Les intitulés de poste, les tâches confiées et les conditions de recrutement varient selon les employeurs. L'usage du titre de psychologue est encadré par l'article 44 de la loi n° 85-772 du 25 juillet 1985 et ses textes d'application. La licence ne suffit pas, à elle seule, à porter ce titre.

Les acquis de licence pouvant être mobilisés comprennent notamment la lecture critique de travaux scientifiques, la connaissance de notions et méthodes de la psychologie, la recherche documentaire, l'analyse prudente de données et la communication écrite. Leur mobilisation dépend du poste et du degré d'autonomie confié.

Missions, contextes et repères de formation

Fonction	Exemples de missions	Exemples de contexte	Point de vigilance sur l'accès
Psychologue en service de santé	Entretiens, évaluations, accompagnement, coordination	Établissement de santé ou service médico-social	Titre et conditions d'exercice à vérifier selon les textes et le poste
Psychologue du travail	Analyse des situations de travail, prévention, accompagnement des parcours	Entreprise, organisme public ou cabinet	Formation en psychologie et adéquation du parcours au poste
Assistant ou assistante de recherche en psychologie	Recherche bibliographique, appui au recueil de données, préparation de supports	Université ou organisme de recherche	Niveau requis et responsabilités fixés par l'offre et l'encadrement

Synthèse de cadrage pour l'analyse des fonctions.



DT 1	Schéma fonctionnel des étapes de positionnement professionnel	Éch. : Schéma fonctionnel sans échelle	Unité : étape

DT 2 : DONNÉES DE CONTEXTE POUR LA PÉRIODE D'EXPLORATION

La période d'exploration dure huit semaines. L'étudiant ou l'étudiante peut consacrer au maximum trois heures par semaine à cette démarche. Les ressources disponibles sont le service d'orientation universitaire, les conférences métiers, les offres de stage publiées et un enseignant référent. La période se termine par un bilan écrit des démarches réalisées, des compétences mobilisées, des questions restant à vérifier et de la prochaine étape envisagée.

La période d'exploration ne donne pas accès aux dossiers des personnes accompagnées et ne permet aucune intervention clinique autonome. Toute observation ou démarche dans une structure professionnelle doit être préalablement autorisée et respecter les règles de la structure d'accueil.

Échéances et éléments de suivi

Période	Action possible	Trace de réalisation
Semaines 1 et 2	Prendre rendez-vous avec le service d'orientation et préciser deux pistes professionnelles	Compte rendu personnel et questions préparées
Semaines 3 à 5	Assister à une conférence métier ou analyser des offres publiées	Grille de comparaison des missions et conditions d'accès
Semaines 6 à 8	Échanger avec l'enseignant référent et réaliser le bilan de la démarche	Bilan écrit et prochaine étape argumentée

Données à utiliser pour construire le plan d'action du DR 2.

DT 3 : REPÈRES DE CONDUITE, CONFIDENTIALITÉ ET LIMITES DU RÔLE ÉTUDIANT

Dans la situation de P-17, l'étudiant ou l'étudiante en observation accueille la demande avec respect, écoute sans mener d'évaluation clinique, puis informe la personne du cadre de sa présence et sollicite la

personne responsable du service. Il ou elle ne promet pas de prise en charge, ne pose pas de diagnostic et ne conserve pas de notes nominatives en dehors des procédures autorisées.

La confidentialité et la protection des informations doivent être prises en compte en fonction du cadre de la structure. Les principes de minimisation des données, de limitation des accès et de sécurité sont notamment issus du règlement (UE) 2016/679, dit règlement général sur la protection des données. Les obligations applicables dépendent du contexte et des fonctions exercées. En cas de doute, l'étudiant ou l'étudiante demande conseil à la personne responsable plutôt que de transmettre des informations à des tiers.

Repères pour traiter une demande en situation d'observation

Étape	Conduite attendue	Limite à respecter
Accueil	Écouter la demande et clarifier le cadre de l'observation	Ne pas conduire d'entretien clinique autonome
Orientation interne	Solliciter la personne responsable du service	Ne pas promettre une intervention ou un résultat
Transmission	Communiquer seulement les éléments nécessaires à la personne habilitée	Ne pas diffuser de données nominatives à des tiers
Prise de notes	Respecter les procédures de la structure	Ne pas créer de fichier nominatif personnel

Principes de conduite à appliquer dans le cas présenté.

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 1 : Document réponse à rendre avec la copie : questions 1.3, 2.1 et 2.2 — **À RENDRE AVEC LA COPIE**

Complétez les cases signalées par « ... ». Pour les calculs de la question 2.1, indiquez au moins un calcul détaillé sur votre copie. Les réponses doivent rester descriptives et ne pas généraliser les données au-delà du service étudié.

Fonctions, acquis mobilisables et limites de formation

Fonction	Mission ou contexte retenu	Acquis de licence mobilisable	Limite de mon niveau actuel
.....			
.....			

À compléter pour deux fonctions au minimum.

Calcul des parts des demandes

Catégorie	Effectif n	Calcul ou résultat en pourcentage
Information sur les études et les parcours	42	
Orientation vers un service ou un professionnel	28	
Demande d'écoute ou de soutien	20	
Autres demandes	10	
Total	100	

Utiliser la formule donnée dans la partie 2.

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 2 : Document réponse à rendre avec la copie : questions 3.2, 3.3 et 3.4

À RENDRE AVEC LA COPIE

Complétez le tableau avec au moins trois étapes réparties sur les huit semaines. Les actions doivent respecter les ressources et les limites indiquées dans le DT 2. Ajoutez ensuite vos réponses aux questions 3.3 et 3.4 dans les espaces prévus sur votre copie.

Plan d'action d'exploration professionnelle

Échéance	Action réalisable	Ressource ou personne à solliciter	Trace de réalisation	Résultat ou question à vérifier
.....				
.....				
.....				

Tableau à compléter par le candidat ou la candidate.

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.